RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Article L5211-47 du code général des collectivités territoriales

N° 16 du 15 décembre 2005

Le recueil des actes administratifs du SIED 70 a pour objet d'assurer la publicité des délibérations du Bureau et du Comité.

Ce recueil n°16 concerne les décisions prises par le Comité syndical lors de sa réunion du 3 novembre 2005 ainsi que les délibérations du Bureau syndical lors de ses réunions des 17 mai, 13 juin et 26 septembre 2005.

Ce recueil doit être tenu à disposition du public dans chaque mairie. Le public en est informé par voie d'affichage.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 17 MAI 2005

DELIBERATION N° 1 : Démission d'un délégué communal, membre du Bureau

Le Bureau syndical prend acte de la démission de Monsieur Patrick ORMAUX de son poste de délégué au SIED 70 de la commune de QUINCEY.

DELIBERATION N° 2 : Participations financières du SIED 70 aux travaux

D'une part, le Bureau syndical adopte le programme 2005 des travaux d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité découlant du protocole et du cahier des charges de concession signés avec EDF. Ce programme comprend les opérations suivantes :

Référence	Commune	Désignation des travaux : aménagement esthétique du réseau de distribution d'électricité		
B 686 ARC-LES-GRAY		Le long de la rue de Varenne		
B 365		Rue du collège		
		Aux abords du futur Crédit Agricole		
		Rue Victor Hugo		
B 810	NOIDANS-LES-VESOUL	Rues Sériot et Jacques Viron		
B 314	NOIDANS-LES-VESOUL	Rue Cherrière		
B 315	NOIDANS-LES-VESOUL	Rue Albert Olivier		
B 290 ARC-LES-GRAY Ru E 136 CITERS Au B 1178 NOIDANS-LES-VESOUL Ru		Aux abords du futur giratoire		
		Rue des Cités		
		Au lieudit "Pré du Moulin Le Roi"		
		Rue Hustache		
		Rue André Morel (1 ^{ère} tranche-1 ^{ère} partie)		

D'autre part, compte tenu de l'augmentation des projets du programme syndical d'amélioration esthétique, le Bureau décide de plafonner à 60 000 € l'assiette subventionnable annuelle par commune, et précise qu'au-delà de ce plafond, le SIED 70 financera ces travaux d'amélioration esthétique du réseau public d'électricité dans les conditions de financement définies pour les "autres travaux".

Participations financières du SIED 70 sur les travaux d'investissement réalisés sur les réseaux syndicaux d'électricité (1) et les installations communales d'éclairage public (2)

Conditions cumulatives		nulatives	Participations financières du SIED 70 en pourcentage de l'assiette subventionnable (3)			
	Effort fiscal (EF)	Pour les communes rurales (4):	Travaux sur le réseau de distribution p	Travaux d'éclairage public		
	des communes	perception de la taxe sur l'électricité	Programme syndical A8 d'amélioration esthétique du réseau publique d'électricité (5)	Autres travaux	dont le montant total mandaté est supérieur à 1 500 € (6)	
	EF > 0,60	non	45%	25%	12%	
	0,45 < EF <= 0,60	non	42%	20%	8%	
	EF <= 0,45	oui	40%	15%	6%	

- (1) Sauf pour les extensions nécessaires à l'électrification d'installations techniques autres que communales ou intercommunales et les aménagements esthétiques dont le demandeur n'est pas une collectivité territoriale où les taux de participation du SIED 70 sont fixés au cas par cas par le Bureau syndical.
- (2) Seuls sont subventionnables les travaux relatifs au développement et au renouvellement :
 - des installations d'éclairage et de signalisation des voies publiques (y compris les changements d'accessoires faisant suite à une amélioration technique) et l'éclairage des mobiliers urbains dès lors qu'il fonctionne dans des conditions similaires à celles de l'éclairage public,
- des illuminations temporaires ou permanentes des voies et monuments.
- (3) L'assiette de la participation du SIED 70 est égale au montant total hors taxes des travaux restant normalement à la charge des demandeurs, c'est à dire déductions faites des subventions (Fonds européens, Fonds d'amortissement des charges d'électrification, Fonds d'intervention pour l'aménagement esthétique des réseaux électriques, Région, Département, concessionnaires,...).
- (4) Communes dont la population agglomérée est inférieure à 2 000 habitants ou communes bénéficiant du FACE dont la population est supérieure à 2 000 habitants
- (5) Le programme est déterminé en fonction des montants subventionnables, au fur et à mesure des confirmations des accords d'engagement financier des demandeurs avec un plafond annuel subventionnable par commune de 60 000 €. Au-delà de 60 000 €, le SIED 70 participe dans les conditions de la colonne "Autres travaux" ci-dessus.
- (6) Le taux est de 0 % pour tous les travaux dont le montant total mandaté est inférieur ou égal à 1 500 €. La participation du SIED 70 est augmentée pour cette catégorie travaux de l'intégralité des frais internes de ma trise d'œuvre définis à la délibération n°1 du Bureau syndical du 3 juillet 1996.

DÉLIBÉRATION N° 3 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification - 2ème partie

Les travaux programmés comprennent 20 extensions à AMBLANS-ET-VELOTTE, AUXON, BETONCOURT-LES-BROTTES, BOULT, COLOMBE-LES-VESOUL, DELAIN, FERRIERES-LES-SCEY, GY, LANTERNE-ET-LES-ARMONTS (LA), MAGNY D'ANIGON, MELISEY, MOFFANS-ET-VACHERESSE, ORMOY, PLANCHER-BAS, RECOLOGNE, SAULNOT, SCYE, TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE, VORAY-SUR-L'OGNON et VY-LES-FILAIN, ainsi que 7 renforcements à ARPENANS, CHENEBIER, DEMIE (LA), FERRIERES-LES-SCEY, FROTEY-LES-LURE, MAGNY-VERNOIS, NEUVELLE-LES-LURE (LA).

Les travaux au coup par coup concernent 26 extensions à AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT, AUTOREILLE, BOUHANS-ET-FEURG, BRUSSEY, CHARGEY-LES-GRAY, CHATENEY, CHENEVREY-ET-MOROGNE, CITERS, COISEVAUX, FALLON, FRASNE-LE-CHATEAU, GRANGES-LE-BOURG, MALVILLERS, MELISEY, MENOUX, MERSUAY, PROVENCHERE, PURGEROT, SAINT-BARTHELEMY, SAINTE-MARIE-EN-CHANOIS, SAULX, SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN, SECENANS, TRAITIEFONTAINE, VELESMES-ECHEVANNE et VILLEFRANCON, ainsi que 2 renforcements à MENOUX et TRAVES.

DELIBERATION N° 4: Programme de la tranche S du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 1ère partie

La tranche S (sécurisation) concernant des travaux de renforcement du réseau de distribution publique d'électricité (remplacement de fils nus par des câbles isolés) porte sur 2 renforcements programmés à ROSIERE (LA) et VELLEFREY-ET-VELLEFRANGE et 1 renforcement au coup par coup à SELLES.

DÉLIBÉRATION N° 5 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 2ème partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation de travaux programmés d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité à HAUT-DU-THEM, LUZE, MAGNY-VERNOIS, SAINT-LOUP-NANTOUARD et VILLERS-BOUTON.

DELIBERATION N°6 : Programme départemental - 1ère partie

Des travaux d'extension du réseau concédé d'électricité sont inscrits au titre du programme départemental d'électrification rurale à LANTENOT et à BEULOTTE-SAINT-LAURENT.

DELIBERATION N° 7: Programme syndical de travaux - 2ème partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés:

Les travaux programmés sur le réseau de distribution publique d'électricité concernent 4 extensions à BUTHIERS, HAUTEVELLE, MAILLEY-ET-CHAZELOT et RONCHAMP.

Les travaux sur les installations communales d'éclairage public consistent en 14 extensions à AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT, AUTOREILLE, CHATENEY, COLOMBE-LES-VESOUL, CORBENAY, FRASNE-LE-CHATEAU, MAGNY-D'ANIGON, MELISEY, MERSUAY, ORMOY, PLANCHER-BAS, RECOLOGNE, RONCHAMP, SAULNOT, et 13 renforcements à BASSE-VAIVRE (LA), CHEMILLY, ECHENOZ-LA-MELINE, ESMOULINS, ESSERTENNE-ET-CECEY, LUZE, MAGNY (LES), MAGNY-VERNOIS, MONTBOZON, SAINT-SAUVEUR, SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN, VAUX-LE-MONCELOT et VILLERS-BOUTON.

On dénombre également 7 opérations de génie civil de télécommunications à AUXON, BOULT, LUZE, MAGNY-VERNOIS, SAINT-LOUP-ET-NANTOUARD, SAULNOT et VILLERS-BOUTON.

B) Travaux au coup par coup:

6 extensions sur des installations communales d'éclairage public ont été engagées à ECHENOZ-LA-MELINE, HERICOURT, MENOUX, PURGEROT, SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN et VELLOREILLE-LES-CHOYE, et 2 renforcements à SAINT-REMY et VELESMES-ECHEVANNE, ainsi que 7 réalisations de génie civil de télécommunications à AMBLANS-ET-VELOTTE, AUTOREILLE, FALLON, SAINTE-MARIE-EN CHANOIS, SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN, SECENANS et VILLEFRANCON.

DELIBERATION N° 8 : Convention avec le Conseil général de la Haute-Saône relative aux énergies renouvelables

Compte tenu de l'extension de ces récentes compétences, le syndicat a décidé de créer un service "énergies renouvelables", le Bureau syndical approuve le projet de convention à passer avec le Département de la Haute-Saône concernant une aide financière du Département et de l'ADEME en contrepartie de l'action menée par le SIED 70 pour la promotion des énergies renouvelables. Il charge le Président de signer cette convention.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 13 JUIN 2005

DELIBERATION N° 1 : Participations financières du SIED 70

Le Bureau syndical décide de participer aux travaux d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité le long de la voie communale n°3 à BELVERNE et le long de la grande rue à BUSSUREL et fixe la participation du syndicat à 45% du montant hors TVA des travaux non plafonné.

DÉLIBÉRATION N° 2 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 3ème partie

Les travaux programmés comprennent 3 extensions à MONTBOZON, SAULNOT et VAIVRE-ET-MONTOILLE.

Les travaux au coup par coup concernent 5 extensions à GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, LANTENOT, MELISEY, SCEY-SUR-SAONE et VILLERS-BOUTON.

DÉLIBÉRATION N° 3 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 3ème partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation de travaux programmés d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité à GY, MEURCOURT et TAVEY.

DELIBERATION N° 4: Programme syndical de travaux - 3ème partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés:

Sur le réseau de distribution publique d'électricité 1 extension est programmée à HERICOURT et 1 aménagement esthétique à BELVERNE.

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public et de génie civil de télécommunications comprennent 7 opérations à ARC-LES-GRAY, BELVERNE, GY, MEURCOURT, MONTBOZON, TAVEY, VAIVRE-ET-MONTOILLE.

B) Travaux au coup-par-coup:

2 extensions du réseau concédé d'électricité ont été engagées à HERICOURT et LURE, ainsi que 4 extensions des installations communales d'éclairage public à GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, LANTENOT, LURE et SAINT-GERMAIN, et 2 renforcements à LAVIGNEY et SAINT-GERMAIN. On dénombre également 4 opérations de génie civil de télécommunications à LANTENOT, MAILLERONCOURT-CHARETTE, MELISEY et VILLERS-BOUTON.

DELIBERATION N° 5 : Avenants aux marchés de travaux HAEFELI-ZIMMERLIN

La société HAEFELI a procédé à la dissolution sans liquidation de la société ZIMMERLIN à effet du 31/12/04 ce qui a entra né une nouvelle dénomination de la société HAEFELI qui porte désormais le nom de société HAEFELI-ZIMMERLIN, le Bureau syndical approuve les projets d'avenants aux marchés en cours actant du changement de titulaire et charge le Président de la signature de ces documents.

DELIBERATION N° 6 : Recrutement d'un agent contractuel "Chargé de mission énergies renouvelables"

Le Bureau syndical décide de recruter un contractuel "Chargé de mission énergies renouvelables" à temps complet, approuve le recrutement dudit agent à compter du 18 juillet 2005, et précise que le contrat à intervenir aura une durée de un an et demi et sera renouvelable une fois pour la même durée.

DELIBERATION N° 7 : Modalités d'intervention du SIED 70 dans les énergies renouvelables

Le Bureau syndical confirme que le SIED 70 assurera la promotion des énergies renouvelables dans les conditions prévues dans la convention du 2 juin 2005 que le syndicat a signée avec le Conseil général de la Haute-Saône et l'ADEME, et sera ma tre d'ouvrage des études et des travaux que ses adhérents lui demanderont concernant les chaufferies au bois.

DELIBERATION N° 8: Adhésion à l'association AMORCE

Le Bureau syndical décide de l'adhésion du syndicat à l'association AMORCE (Association des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion des déchets, des réseaux de chaleur et de froid, de l'énergie et de l'environnement) qui regroupe actuellement environ 230 collectivités et une centaine de professionnels.

DELIBERATION N° 9 : Dixième anniversaire du SIED 70

Pour marquer le 10^{ème} anniversaire de la création du syndicat, le Bureau syndical décide de la réalisation d'un site internet et de l'élaboration d'un guide d'économie d'énergie.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2005

DÉLIBÉRATION N° 1 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification $-4^{\grave{e}me}$ partie

Les travaux programmés comprennent 22 extensions à AMBLANS-ET-VELOTTE, ANCIER, AROZ, AUTREY-LES-CERRE, AYNANS (LES), BOULOT, BREVILLIERS, CHAUX-LA-LOTIERE, CHAUX-LES-PORT, COGNIERES, CUBRY-LES-FAVERNEY, ESBOZ-BREST, ESPRELS, FLEUREY-LES-FAVERNEY, FONTENOIS-LES-MONTOBOZON, FROTEY-LES-LURE, LYOFFANS, MENOUX, NOROY-LE-BOURG, PROISELIERE-ET-LANGLE(LA) et VARS, et 1 renforcement à MAGNONCOURT.

Les travaux au coup par coup concernent 3 extensions à BEAUJEU-SAINT-VALLIER-ET-QUITTEUR, CITERS et COLOMBE-LES-VESOUL.

DÉLIBÉRATION N° 2 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification $-4^{\grave{e}me}$ partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation de travaux programmés d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité à FAYMONT, NEUVELLE-LES-CROMARY, MAGNONCOURT et TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE.

DELIBERATION N° 3 : Programme syndical de travaux – $4^{\grave{e}me}$ partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés:

Sur le réseau de distribution publique d'électricité 7 extensions sont programmées à BOULOT, CORBENAY, ETUZ, PORT-SUR-SAONE, RIOZ, SAULX et VELESME-ECHEVANNE et 1 aménagement esthétique à NOIDANS-LES-VESOUL.

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 18 extensions à AROZ, BOULOT, AUTREY-LES-CERRE, CHALONVILLARS, COLOMBE-LES-VESOUL, ETUZ, FAUCOGNEY-ET-LA-MER, FAYMONT, FLEUREY-LES-FAVERNEY, FROTEY-LES-LURE, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, NEUVELLE-LES-CROMARY, NOIDANS-LES-VEOUL, PORT-SUR-SAONE, RIOZ, RONCHAMP, SAULX, VAUVILLERS et 5 renforcements à BOULT, COUTHENANS, NEUVELLE-LES-CROMARY, NOIDANS-LES-VESOUL et PESMES.

On dénombre également 8 opérations de génie civil de télécommunications à BOULOT, ETUZ, FAYMONT, FLEUREY-LES-FAVERNEY, FONTENOIS-LES-MONTBOZON, NEUVELLE-LES-CROMARY, NOIDANS-LES-VESOUL et VARS.

B) Travaux au coup-par-coup:

3 extensions du réseau concédé d'électricité ont été engagées à ATHESANS-ETROITEFONTAINE, PORT-SUR-SAONE et NOIDANS-LES-VESOUL ainsi que 6 extensions des installations communales d'éclairage public à ATHESANS-ETROITEFONTAINE, COUTHENANS, MAGNONCOURT, MONTBOZON, RONCHAMP et TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE et 2 renforcements à FROTEY-LES-LURE et SAUVIGNEY-LES-GRAY. 6 opérations de génie civil de télécommunications ont été engagées à BEAUJEU-SAINT-VALLIERS-ET-QUITTEUR, HERICOURT, MAGNONCOURT, MONTBOZON, NOIDANS-LES-VESOUL et TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE.

DÉLIBÉRATION N° 4 : Participations demandées par le syndicat : cas particulier

Le Bureau syndical décide de ne pas participer aux travaux d'extension du réseau concédé d'électricité pour la station de contrôle des crues de l'Ognon au lieudit "Champs Fourgnenous" à SERVANCE.

DELIBERATION N° 5 : Crédit à court terme

Le Bureau syndical décide, d'une part, de l'ouverture de 2 lignes de trésorerie d'un montant unitaire de 1 000 000 € affectées respectivement aux budgets principal et annexe "énergies renouvelables", et d'autre part, retient la proposition du Crédit agricole.

DELIBERATION N° 6 : Dissimulation coordonnée des réseaux aériens d'électricité et de communications électroniques

Le Bureau syndical approuve les propositions présentées par le Président concernant la dissimulation coordonnée des réseaux aériens d'électricité et de communications électroniques sur le territoire du SIED 70 et charge le Président de signer avec France Télécom une convention adaptée aux travaux réalisés par le syndicat.

DELIBERATION N° 7: Système d'Information Géographique (SIG)

Le Bureau syndical émet un avis favorable à l'échange de fichiers de données entre le syndicat et la communauté de communes du Pays de Villersexel, charge le Président de signer la convention à intervenir, et l'autorise à signer toute convention de ce même type avec les collectivités qui souhaiteraient mettre en place un SIG.

DELIBERATION N° 8 : Dévolution des prestations d'études et de ma trise d'œuvre des opérations relatives aux énergies renouvelables

Le Bureau syndical décide de retenir la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des marchés publics pour la dévolution des prestations de ma trise d'œuvre des opérations relatives aux énergies renouvelables, désigne le Président comme personne responsable du marché des prestations d'études et de ma trise d'œuvre et arrête les dispositions suivantes pour les mesures de publicité et des autres règles prévues par le titre III du Code des marchés publics.

DELIBERATION N° 9 : Contribution du Conseil général de Haute-Saône et de l'ADEME

Le Bureau syndical accepte le projet de marché proposé par l'ADEME pour le démarrage de l'activité "énergies renouvelables" et autorise le Président à signer ce document.

DELIBERATION N° 10 : Chaufferie au bois et réseau de chaleur à DAMPIERRE-SUR-LINOTTE (travaux)

Le Bureau syndical accepte le transfert de compétence "ma trise d'ouvrage" pour la construction de la chaufferie bois et du réseau de chaleur pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire de la mairie-école, de l'école maternelle et de divers bâtiments communaux à DAMPIERRE-SUR-LINOTTE.

Le Bureau syndical approuve le projet d'investissement ainsi que le plan de financement, autorise le Président à déposer les demandes d'aides publiques (FEDER, PRODENER), à désigner l'équipe de ma trise d'œuvre et à déposer la demande de permis de construire.

DELIBERATION N° 11 : Chaufferie au bois et réseau de chaleur à PESMES (étude de préfaisabilité)

Le Bureau syndical accepte le transfert de compétence demandé par la commune de PESMES pour les études préalables à la réalisation d'une chaufferie au bois et d'un réseau de chaleur en vue de raccorder un lotissement résidentiel et la plupart des bâtiments publics.

Le Bureau syndical autorise le Président à déposer la demande d'étude de préfaisabilité à l'ADEME qui finance cette étude, et, dans le cas où la commune réclame une étude de faisabilité, à déposer les demandes d'aides publiques et à désigner l'équipe de ma trise d'œuvre.

DELIBERATION N° 12 : Chaufferie au bois et réseau de chaleur à GY (étude de faisabilité)

Le Bureau syndical accepte le transfert de compétence demandé par la commune de GY pour les études préalables à la réalisation d'une chaufferie au bois et d'un réseau de chaleur en vue de desservir la mairie et des bâtiments situés à proximité.

Le Bureau syndical autorise le Président à déposer les demandes d'aides publiques et à désigner l'équipe de ma trise d'œuvre.

DELIBERATION N° 13 : Chaufferie au bois à HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT (étude de faisabilité)

Le Bureau syndical accepte le transfert de compétence demandé par la commune de HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT pour les études préalables à la réalisation d'une chaufferie au bois dans le cadre des travaux de restructuration de la mairie en maison de services publics.

Le Bureau syndical autorise le Président à déposer les demandes d'aides publiques et à désigner l'équipe de ma trise d'œuvre.

DELIBERATION N° 14: Avancement des dossiers relatifs aux chaufferies automatiques au bois

Le Bureau syndical autorise le Président à engager toute procédure de demande d'aide dès qu'une commune aura transféré sa compétence d'installation "énergies renouvelables" au SIED 70 et précise qu'un compte-rendu exhaustif des dossiers engagés sera présenté lors de la réunion du Bureau qui suivra le transfert de compétence.

DELIBERATION N° 15 : Chartre avec la Fédération des communes forestières du département de la Haute-Saône

Le Bureau syndical approuve le projet de chartre à intervenir entre le SIED 70 et l'association des communes forestières de Haute-Saône et charge le Président de signer ce document.

DELIBERATION N° 16: Convention SIED 70 - IFFC

Le Bureau syndical approuve le projet de convention de partenariat à intervenir entre le SIED 70 et l'Institut de Formation Forestière Communale (IFFC) et charge le Président de signer ce document.

DELIBERATION N° 17 : Convention SIED 70 - ONF

Le Bureau syndical approuve le projet de convention de partenariat à intervenir entre le SIED 70 et l'Office National des Forêts (ONF) et charge le Président de signer ce document

DELIBERATION N° 18 : Aménagement du temps de travail

Le Bureau syndical accepte que le temps de travail des agents puisse s'effectuer sur 9 journées pour 2 semaines, avec une durée hebdomadaire comprise entre 35 et 37 heures et une pause méridienne égale au moins à 1 heure et précise que cette disposition doit être compatible avec une ouverture du standard et des bureaux chaque jour ouvré au minimum de 8H3O à 12H et de 13H3O à 17H.

DELIBERATION N° 19 : Frais de déplacement

Le Bureau syndical autorise le versement d'avance sur frais de déplacement professionnel à la demande des agents concernés et précise que la régularisation se fera après la mission.

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DES 25 OCTOBRE ET 3 NOVEMBRE 2005

DÉLIBÉRATION N° 1 : Extension du périmètre syndical

Le Comité syndical décide de l'adhésion de la commune de LARIANS-ET-MUNANS.

DÉLIBÉRATION N° 2 : Décisions modificatives du budget principal

Le Comité syndical approuve la décision modificative n°1 apportée au budget principal de l'exercice 2005 qui a pour but de mieux suivre les dépenses du chapitre 011 du budget de fonctionnement, et la décision modificative n°2 qui est nécessitée par le versement (initialement prévu au chapitre 2315) des avances forfaitaires stipulées aux marchés de travaux du SIED 70.

DÉLIBÉRATION N° 3 : Budget annexe "énergies renouvelables" supplémentaire 2005

Le Comité syndical approuve le budget annexe "énergies renouvelables" supplémentaire de l'exercice 2005 tel qu'il est résumé ci-après et précise que les crédits sont votés par chapitre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT								
СН	DEPENSES	Montant en euros	СН	RECETTES	Montant en euros			
66	Charges financières	1 000	72	Travaux en régie	33 000			
Total section		1 000	Total section		33 000			
SECTION D'INVESTISSEMENT								
CH	DEPENSES	Montant en euros	СН	RECETTES	Montant en euros			
45	Opérations pour compte de tiers	88 000	45	Opérations pour compte de tiers	88 000			
	Total section	88 000	Total section 8		88 000			

DELIBERATION N° 4 : Orientations générales du budget 2006

Le Comité syndical émet un avis favorable aux orientations générales proposées par Monsieur le Président pour les budgets principal et annexe "énergies renouvelables" 2006.

DELIBERATION N° 5: 10ème anniversaire du SIED 70

Le Comité syndical approuve les décisions du Bureau syndical prises à l'occasion du 10ème anniversaire du syndicat : création d'un site internet, édition et diffusion d'un guide d'économie d'énergie "Ma planète en tête" et décide du transfert de la somme de 5 400 € concernant les dépenses imprévues d'investissement vers l'article 205 du chapitre 20 pour financer ces opérations.